

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **76 (1940)**

Heft 34

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Places au concours.* — *Une pétition du Grand Conseil.* — *Du programme d'un parti politique.* — *Traitements fixes.* — *Directeurs de chant.* — GENÈVE : U. I. P. G. : *Nouvelles constructions scolaires.* — NEUCHÂTEL : *Le stage obligatoire.* — *Départ.* — DIVERS : *Il y a cinquante ans.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : HANS GILOMEN, trad. E. D. : *Prairie alpestre* (Tableaux scolaires suisses). — RICHARD BERGER : *La pédagogie du français contre la pédagogie du dessin.* — GEORGES DURAND : *Note sur l'éducation.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

PLACES AU CONCOURS

Rougemont : Instituteur.

Chevilly : Maîtresse de travaux à l'aiguille (30 septembre).

UNE PÉTITION AU GRAND CONSEIL

(Voir Bulletin du 14 septembre.)

« D'autres nations ont compris que, pour assurer leur existence, il fallait avant tout et surtout agir sur la jeunesse (puis M. Sillig cite l'Italie, l'Allemagne, le Portugal). Seules les républiques se complaisent dans un immobilisme qui pourrait leur coûter cher. Le canton de Vaud a fait beaucoup pour ses écoles, c'est certain. Nous lui demandons de faire davantage encore.

» Pourquoi n'aurions-nous pas, nous aussi, notre « charte de l'école » ? et pourquoi ne pas énoncer bien haut, dans une loi, les principes dont doivent s'inspirer les éducateurs de la jeunesse et auxquels tout doit être subordonné ?

» Voici les principes que tout citoyen approuvera certainement :

» 1° L'école, comme la famille, doit former des hommes honnêtes. C'est le sens de l'honneur qu'il faut inculquer à l'enfant. L'école méconnaît ce devoir ; dès sa petite enfance, l'enfant contracte des habitudes de tricherie. Celles-ci règnent dans certains établissements à l'état endémique. La « frouille » est même devenue une espèce de sport. Et ces habitudes déplorables, l'enfant les conserve parfois toute sa vie. Il suffit de lire la chronique des tribunaux pour s'en convaincre. C'est notre système scolaire qui en est une des causes. L'écolier ne travaille

pas pour s'instruire, mais pour obtenir des notes, la fameuse moyenne. L'une de ses principales préoccupations est d'ordre comptable, si l'on peut dire : additionner ses notes et faire la moyenne.

» ... Un système qui aboutit à de tels résultats se condamne lui-même. *L'enfant doit être élevé dans cette idée que tricherie et mensonge le dégradent et en font un être méprisable.*

» Mais c'est aussi une forme de l'honnêteté de faire bien le travail qui nous est confié. Est-ce que l'école a le souci d'inculquer à l'enfant cette forme de l'honnêteté ? Elle n'en a pas le temps ! Ne doit-elle pas parcourir tout le *programme* ? Un travail est-il mal fait, on n'a guère le loisir de s'arrêter pour le refaire ! L'on passe à d'autres exercices, et ainsi l'enfant s'habitue à faire médiocrement *beaucoup de devoirs* au lieu de mettre toute sa force et toute son énergie à faire très bien *peu de devoirs* ; et cette habitude, il la conservera aussi toute sa vie.

» M. le directeur Meylan écrit :

« On ne sera pas toujours hanté par l'idée d'avancer. Trop de maîtres sont obsédés par ce qu'ils appellent « les exigences du programme ». Mais qu'ils réfléchissent un instant ! Invoquer les exigences du programme... c'est oublier que le programme, au sens où l'on prend communément ce mot, est fait pour l'enfant, et non l'enfant pour le programme !... »

» ... La loi ne doit-elle pas proclamer que tout doit être subordonné, à l'école, dans les programmes, dans les méthodes d'enseignement, à la nécessité impérieuse de faire des hommes honnêtes et consciencieux.

» 2° L'école doit attacher beaucoup plus d'importance à la santé et à la force physique... Tous les enfants, dès la petite enfance jusqu'à l'âge de 20 ans, doivent consacrer au moins une heure chaque jour à la gymnastique et aux sports... Il ne faudra pas craindre de pratiquer les jeux violents et comportant des risques, car sans violence et sans risque on n'entraîne pas au courage des hommes qui devront peut-être exposer leur vie à la guerre...

» 3° L'instruction. Là encore, notre échelle des valeurs doit être révisée et radicalement... L'école ne se demande pas si son programme et ses méthodes d'enseignement sont propres à fortifier *toutes* les formes d'intelligence et à encourager *tous les talents*. Ce qui doit être son but, et son seul but, est admirablement défini par M. le directeur Meylan :

« Son seul propos est de préparer le petit d'homme à sa vocation générale d'homme, vocation qui lui est adressée du seul fait qu'il est homme et quelque carrière qu'il doive plus tard embrasser, qu'il doive être paysan ou avocat, artisan ou pasteur... Et cette initiation à l'humain, tout enfant a le droit inaliénable d'y prétendre, dans la mesure où il est capable d'y atteindre. »

» Nous pouvons maintenant conclure :

» Il y a eu assez de thèses, de discours et de résolutions. L'heure des réalisations a sonné. Mettons-nous au travail.

» Nous demandons au Grand Conseil de prendre les décisions suivantes :

» 1. Les institutions scolaires du canton de Vaud sont réformées afin qu'elles répondent aux exigences des temps présents.

» Ces réformes s'inspireront, entre autres, des principes suivants :

» L'école doit développer les vertus morales, honnêteté et conscience dans le travail. Tout doit être subordonné à cette fin.

» L'école doit s'efforcer de développer l'intelligence des enfants et ne point charger leur mémoire outre mesure (allègement des programmes).

» L'école doit cultiver les corps par des exercices quotidiens et pendant toute la scolarité.

» 2. Les autorités compétentes prendront toutes les mesures pour établir le programme des réformes nécessaires et pour les réaliser. »

Telle est, presque intégralement transcrite, la pétition présentée par M. Sillig. Le Grand Conseil a décidé de la soumettre à l'étude d'une commission. Nous aurons donc probablement l'occasion d'en reparler.

A. C.

DU PROGRAMME D'UN PARTI POLITIQUE

Dans son congrès du 8 septembre, le Parti libéral vaudois a adopté une déclaration qui contient un paragraphe sur *La famille et la jeunesse*. Nous en extrayons quelques passages :

« La famille chrétienne est à la base de la société. Une jeunesse ayant le sens de la grandeur et de la mission séculaire de notre pays est un élément de force et de sécurité.

» L'école doit être perfectionnée de manière à inculquer toujours davantage à l'enfant le courage moral, à l'instruire de ses devoirs envers la famille, la société et la patrie, et surtout à renforcer son caractère. Les programmes doivent être allégés au bénéfice de l'éducation civique et physique. »

Allègement des programmes, subordination de tout l'effort scolaire à l'éducation morale : ce sont aussi les vœux de la pétition Sillig. MM. les députés libéraux auront donc bientôt l'occasion de travailler à la réalisation de cette partie de leur programme.

A. C.

FÉDÉRATION DES TRAITEMENTS FIXES

Beaucoup de collègues doivent se demander ce que fait le Comité de cette fédération (les T. F.) en cette période troublée et inquiète.

Sous la présidence de notre nouveau président, M. Potterat, inspec-

teur principal à la Sûreté, ce Comité s'est occupé depuis le printemps de trois questions spécialement.

D'abord, nos traitements. Chacun sait que nos démarches antérieures (1938 et 1939) sont restées sans aucun résultat. Parfois, nous avons obtenu une promesse ! Les arguments que nous présentions en faveur de notre requête n'ont pas changé de nature. Un seul ne peut plus être invoqué : le boni inespéré de deux années consécutives. Par contre, depuis la dévaluation en 1936 et la guerre en 1939, le coût de la vie n'a cessé de monter, rendant de plus en plus difficile l'équilibre du budget familial. C'est pourquoi nous sommes de nouveau intervenus auprès du Conseil d'Etat pour obtenir la disparition de la retenue du 10 %. Le *Bulletin* vous renseignera sur le résultat de nos pourparlers quand nous pourrons normalement le faire.

Ensuite, la retenue opérée sur le salaire des fonctionnaires et employés mobilisés. Vu la situation et les opinions très divergentes exprimées à l'assemblée des délégués, en février dernier, le Comité des T. F. n'a pas cru utile d'intervenir.

Enfin, le secrétariat semi-permanent. Ce projet, assez vague, pendant longtemps, va probablement être réalisé sans tarder. En principe, toutes les sections de la Fédération sont d'accord. De récents événements en ont prouvé la nécessité (articles de presse, documents à réunir, anciens et nouveaux, meilleure coordination de nos efforts, etc., etc.). D'autre part, l'évolution probable de nos institutions politiques et sociales doit nous trouver prêts à fournir notre collaboration en temps opportun.

Il subsiste quelques divergences sur le statut de ce secrétaire, sur ses attributions et sur sa personne.

Les délégués de la Fédération se réuniront en assemblée extraordinaire le samedi 21 septembre 1940, au Buffet de la gare à Lausanne, à 15 heures. Cette assemblée prendra les décisions nécessaires. M. RAY.

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHANT

Le comité a décidé que la réunion annuelle aura lieu à Lausanne, le *mercredi après-midi 16 octobre prochain*, entre 14 et 17 heures. Il s'est assuré le concours de Mme Andréossi, cantatrice, et de MM. Mayor et Hemmerling, professeurs. Le programme complet paraîtra prochainement.

GENÈVE

U. I. P. G.

NOUVELLES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

L'annexe de l'Ecole des Crêts.

Le 11 de ce mois, le Conseil administratif de la ville remettait au Département de l'instruction publique l'annexe de l'Ecole des Crêts.

La comparaison des anciens locaux avec ceux que l'on inaugurerait permettait de se faire une idée de tout ce que la technique moderne peut apporter à la pédagogie. Les constructions nouvelles comprennent deux classes primaires, deux enfantines, une salle de jeux, une de couture et projections, une salle des maîtres contenant l'infirmerie, un local pour la distribution du lait. Dans le sous-sol est aménagé un abri D. A. P., poste sanitaire avec salle d'opérations.

Toutes les classes sont équipées avec matériel mobile, les plafonds des classes et couloirs pourvus d'un revêtement antisonore ; un préau couvert pourra servir à l'enseignement en plein air.

Si l'on ajoute que les architectes se sont visiblement préoccupés de préparer pour l'enfant un milieu plaisant, que les couleurs des parois sont agréables, si l'on connaît la magnifique situation de l'Ecole des Crêts, on conviendra que les collègues et les élèves qui occupent les nouvelles classes ont bien de la chance.

L'annexe des Crêts est due à la collaboration des architectes Gampert, Vincent, Schwertz et Lesemann, et de M. Aubert, artiste peintre.

Si le *Bulletin* a été amené à déplorer parfois l'insuffisance de certains locaux scolaires, il est heureux de constater aujourd'hui une belle réussite. Exécutée dans des circonstances difficiles, la nouvelle construction, venant après celle de l'Ecole du Grand-Saconnex, après les travaux de Pregny, Collex-Bossy et d'autres communes, marque un effort de renouvellement que nous souhaitons voir se poursuivre.

ALB. R.

NEUCHÂTEL

LE STAGE OBLIGATOIRE

La loi sur l'éducation nationale adoptée par le Grand Conseil, le 21 novembre 1939, octroyait au Conseil d'Etat les pouvoirs nécessaires pour instituer le stage obligatoire, organiser des cours de perfectionnement et procéder à la revision des programmes et manuels en vue de faire mieux connaître le patrimoine spirituel de la Confédération.

Usant de ses prérogatives, le Conseil d'Etat a réalisé le premier objet du programme ci-dessus. Par un arrêté, en date du 16 mai 1940, il a établi les mesures d'organisation du stage obligatoire. L'application en est fixée au 1^{er} janvier 1941.

Dès cette date, tout porteur d'un titre donnant droit à l'enseignement primaire, secondaire ou professionnel ne pourra devenir titulaire d'un poste qu'à la condition de justifier d'un stage pratique de quatre mois au moins.

La durée du stage se calcule par semaines d'enseignement comprenant au moins vingt heures chacune.

Les stagiaires ne reçoivent aucune rétribution. Il peut leur être alloué au besoin une indemnité de déplacement.

Le stage se fait sous la direction des titulaires de classes ; il est continu ou intermittent et peut être accompli dans une ou plusieurs classes. Il est organisé par le Département de l'instruction publique avec la collaboration des commissions d'écoles et des directeurs.

Pendant la durée du stage, les candidats sont soumis aux lois et règlements scolaires, ainsi qu'aux instructions des autorités scolaires. Ils doivent se conformer aux programmes et horaires en vigueur. De plus, ils sont tenus d'assister aux conférences et de suivre les cours organisés par le Département de l'instruction publique.

Les stagiaires qui ne subissent pas les épreuves pour obtenir le certificat d'aptitude pédagogique délivré par l'Université ou le brevet d'aptitude pédagogique pour l'enseignement primaire, peuvent être appelés à un examen devant un jury désigné par le Département de l'instruction publique.

Telles sont les principales dispositions de l'arrêté pris par le Conseil d'Etat. Elles correspondent en bonne partie aux vœux de la S. P. N. dont nous avons parlé en son temps. Notre association accueille avec satisfaction l'avènement du stage obligatoire qui est une première étape du programme visant à l'amélioration des études pédagogiques, dans notre canton.

Relevons que le stage pratique s'imposera aussi bien au personnel enseignant secondaire et professionnel qu'aux instituteurs. Nombre de professeurs, en effet, n'ont pas la possibilité, malgré l'institution du certificat d'aptitude pédagogique délivré par certaines facultés de notre Université, de s'initier à la technique de l'enseignement, selon le rapport du Conseil d'Etat à l'appui du projet de loi sur l'éducation nationale, certains licenciés débutent de ce fait dans l'enseignement public « *sans rien connaître des procédés et des méthodes de la pédagogie et qui ignorent tout des moyens de discipline* ».

Que de noms surgiront, hélas, dans la mémoire de ceux qui liront ce jugement sévère mais juste.

Il faut être reconnaissant au Conseil d'Etat et à M. Antoine Borel chef du Département de l'instruction publique, d'avoir mis fin à un mal qui n'a que trop longtemps sévi à tous les étages de l'édifice scolaire.

Le chef de l'Instruction publique a été chargé d'établir les mesures d'application de l'arrêté dont nous venons de parler. Nous ne manquerons pas, le moment venu, d'en informer nos lecteurs.

J-Ed. M.

DÉPART

Geneveys-sur-Coffrane. — Nous apprenons la démission de Mlle Louise Tripet, institutrice aux Geneveys-sur-Coffrane depuis 1923. Elle desservit auparavant des postes à Fontaines et à Chézard-St-Martin.

Mlle Tripet a été un membre fidèle de la S.P.N. qui lui en exprime sa vive reconnaissance et lui adresse ses vœux de bonheur à l'occasion de son prochain mariage.

J.-ED. M.

DIVERS

IL Y A CINQUANTE ANS

Le 5 juillet 1890 a été inauguré, à Yverdon, le monument à la mémoire de Pestalozzi.

Dans l'*Educateur* du 15 juillet 1890, son directeur Ed. Clerc, relate l'événement comme suit :

« La Suisse vient d'élever à l'un de ses enfants un monument dont elle peut être fière. Nos lecteurs connaissent les épisodes de cette fête nationale célébrée en l'honneur d'un pédagogue dont le nom mérite d'être béni des petits et des humbles. Ce qui nous a frappé dans cette solennité c'est que ce n'est pas seulement les petits et les humbles qu'elle a rassemblés autour d'un bronze d'une expression si vivante ; ce sont les instituteurs et les institutrices de notre pays, les hommes qui à des titres divers exercent leur influence sur nos écoles, les gouvernements de plusieurs cantons, les magistrats les plus éminents de la Confédération, c'est la France, l'Allemagne, l'Italie qui ont voulu, elles aussi, témoigner par l'envoi de délégués spéciaux leur vénération pour un maître d'école dont le génie résidait dans le cœur. Lorsque nous avons vu ce cortège d'hommes d'élite se grouper aux pieds de Pestalozzi, nous avons été saisi d'une indicible émotion. Nous étions joyeux que notre pays reconnût comme un de ses grands hommes un instituteur qui souffrit en se dévouant pour ses concitoyens et pour l'humanité, et nous aurions aimé qu'il fût possible à tous nos instituteurs d'assister à une glorification de l'abnégation poussée jusqu'au sacrifice de soi-même. Ils y auraient comme nous puisé un nouveau courage, car ils auraient appris que s'il est peu d'hommes qui méritent, comme Pestalozzi, une admiration sans réserve, il n'est aucun de nous dont les efforts pour le bien ne soient reconnus et appréciés à leur heure. »

Ce même numéro de l'*Educateur* reproduit in-extenso le discours inaugural de Eug. Ruffy, alors conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique du canton de Vaud.

Nous trouvons dans plusieurs numéros de l'*Ecole* de cette année 1890 les détails de cette manifestation. Yverdon s'était préparée longtemps à l'avance et s'était appliquée à vouloir bien faire les choses : un programme copieux avait été établi. Dès le vendredi soir la capitale du Nord recevait ses nombreux invités. Les deux conseillers fédéraux Numa Droz et Ruchonnet, ce dernier président de la Confédération, s'y rencontrèrent avec les conseillers d'Etat et les chefs des départements de l'instruction publique des cantons de Genève, du Valais, de Neuchâ-

tel, de Berne, de Bâle-Ville, de Zurich. Le Conseil d'Etat vaudois était au complet ; on releva toutefois l'absence du délégué de l'Etat de Fribourg. Le monde pédagogique non seulement de Suisse, mais encore de France, d'Allemagne, de Suède, d'Italie, de Russie avait envoyé ses plus éminents représentants.

Malheureusement la malchance qui poursuivit Pestalozzi sa vie durant ne l'abandonna même pas lors de l'inauguration de son monument : la pluie, la pluie torrentielle, incessante, contrecarra tous les projets, dérouta tous les plans. Le programme si judicieusement établi ne put être suivi. Il prévoyait que samedi matin, dès les 10 heures, un cortège formé sur la place de la gare se rendrait devant le château où aurait lieu l'inauguration du monument. Après les discours d'usage une cantate de circonstance, du compositeur Giroud, serait exécutée sous la direction de M. Kling, de Genève, par les enfants des écoles d'Yverdon, de Grandson, de Ste-Croix et les sociétés chorales de ces trois localités, accompagnés du Corps de musique d'Yverdon. Un banquet devait suivre, réunissant tous les invités. La pluie commandant, on dut commencer par le banquet, au cours duquel de nombreux discours furent prononcés. Vers 16 heures, une accalmie permit au cortège de se former et à la cérémonie d'inauguration de commencer : le voile couvrant le monument tombe, le président du comité qui s'était chargé de l'érection le remet au syndic d'Yverdon, tout cela en quelques paroles de circonstance, puis M. Ruffy, chef du Département de l'instruction publique doit écourter son discours : une trombe s'abatant de nouveau sur la ville provoque un sauve-qui-peut général... Cette première journée d'inauguration fut bien près d'un désastre.

La journée du dimanche 6 juillet, fut, par contre, plus clémente : la fête des enfants put se dérouler normalement dans la joie, le soleil ayant bien voulu être de la partie. Ce fut d'abord un cortège dont le gros était formé par les enfants des écoles yverdonnoises. L'exécution de la cantate, devant le monument se fit sous la direction de l'auteur M. Giroud, puis à toute cette jeunesse il fut offert un banquet groupant 1200 couverts. Des jeux, des tours de carrousels, des représentations de cirque égayèrent tous ces enfants qui conservèrent longtemps le souvenir de cette fête.

GLANURES

Celui qui apprend les règles de la sagesse sans y conformer sa vie est semblable à un homme qui labourerait son champ et ne le sèmerait pas.

Poète persan.

Use de tes droits en tout ou en partie, mais toujours avec honnêteté.

Mahomet.

Il ne faut pas que le sentiment de nos faiblesses nous fasse perdre celui de nos forces.

Vauvenargues.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

PRAIRIE ALPESTRE (*Suite*)

La prairie maigre.

Au milieu en bas du tableau, la prairie fraîche se transforme en un type de pâturage moins favorable, mais très répandu, la prairie à nard, la prairie maigre.

Le sol est horizontal ou à peine incliné, et sec, le sous-sol rocheux n'y affleure guère. Au cours des siècles, le calcaire brun et les schistes du Dogger se sont pulvérisés en surface. Sous le climat pluvieux des Alpes externes, le carbonate de chaux et les sels nutritifs ont été lessivés dans les couches superficielles. La terre qui ne contient plus de carbonates tend à s'acidifier, parce que les acides humiques qui se forment par décomposition des déchets organiques ne sont plus neutralisés. Ainsi se constituent sur les parties plates des alpages un sol pauvre et acide qui ne convient qu'à des plantes tout à fait différentes de celles de la prairie de sol riche.

Le N° 5 prédomine, c'est *Nardus stricta*, le nard raide. Cette graminée courte, haute de 10 à 30 cm., possède des épis fort minces et des feuilles qui deviennent piquantes. Elle n'est pâturée par les vaches qu'en juin, exécrée des bergers et considérée comme détestable mauvaise herbe. Elle porte en Suisse des noms variés, souvent fort descriptifs, c'est la Pai ou Pei-de-tzein du canton de Vaud. Le nard forme des touffes de pousses nombreuses et serrées. Comme il prospère étonnamment sur les sols pauvres, il arrive à se répandre en abondance aux dépens des autres herbes, d'autant plus que le bétail le délaisse et broute les herbes et les plantes savoureuses. C'est ainsi qu'apparaît dans certaines circonstances une prairie pauvre, uniforme, d'un jaune pâle en août déjà, les feuilles du nard étant devenues sèches et piquantes. Qu'une vache en broutant saisisse une touffe de nard, elle s'y pique et la rejette. Ces touffes desséchées, arrachées, sont caractéristiques de cette prairie.

Autres espèces : le N° 36, *Potentilla erecta*, la tormentille, plante médicinale appréciée, le N° 37, *Gentiana purpurea*, la gentiane pourpre, utilisée comme la grande gentiane jaune en herboristerie et pour préparer de la liqueur, le N° 38, *Campanula barbata*, la campanule barbue et le N° 39, *Arnica montana*.

Les fleurs de cette dernière, macérées dans l'alcool, fournissent la teinture d'arnica. L'arnica diffère des composées avec lesquelles on le confond souvent par ses feuilles opposées et ses « fleurs » orangées.

Le nard abonde parfois jusqu'à fournir le 50 % du fourrage. Heureusement, d'excellentes plantes fourragères apparaissent dès que le

sol devient un peu moins sec et pauvre : la fétuque rouge, le pâturin des Alpes et la flouve odorante ; en outre, d'excellentes herbes de sols acides, qui manquent par conséquent dans la prairie à léontodon, comme *Avena versicolor*, l'avoine bigarrée, *Deschampsia flexuosa*, la canche flexueuse et *Agrostis rupestris*, l'agrostis des rochers. Comme Cypéracées, on y trouve *Carex pallescens*, le carex pâle, un fidèle de cette association et, moins constamment, *Carex sempervirens*. D'autres plantes savoureuses peuvent encore coloniser entre les touffes de nard, ainsi *Leontodon pyrameicus*, qu'avantage un sol acide, et d'autres plantes fourragères de la prairie fraîche : le plantain des Alpes, l'alchémille vulgaire et la crépide orangée.

Trifolium alpinum mérite une attention particulière, espèce de sols acides, c'est une plante caractéristique de cette prairie maigre. Ses fleurs rouges sont bien plus grande que celles du trèfle des prés et répandent un parfum délicat et pénétrant. Ses feuilles ont trois folioles étroits et allongés, c'est pourquoi les paysans de Poschiavo l'appellent Pé-de-Galina (pied-de-poule). Ses racines le font reconnaître infailliblement : tandis que la partie aérienne de la plante ne dépasse guère 5 à 20 cm., son pivot de $\frac{1}{2}$ à 1 cm., pénètre souvent jusqu'à plus d'un mètre de profondeur. La souche est fortement rameuse, en sorte qu'une seule plante développe de nombreux rejets. C'est, à ce point de vue, une plante typique de montagne. Comme il introduit ses racines jusque dans les couches profondes non lessivées, il ne subit pas la relative disette et dispose, en outre, d'une réserve d'eau suffisante. Il contient 20 % de protéines et 3 % de graisses.

Il peut devenir dominant dans cette prairie, surtout dans les terrains primitifs des Alpes méridionales, où il devient, par endroits, presque la seule plante nourricière sur des espaces très étendus. Le Pé-de-galina est tout simplement le sauveur de l'économie alpestre, et il n'est pas étonnant que ce soit là justement qu'il ait reçu un nom populaire. Ailleurs, son importance n'a pas assez frappé les habitants pour qu'ils lui donnent un nom. Ou bien les botanistes l'ignorent-ils ?

Le nard vit entre 1200 et 2400 m. et la prairie à nard occupe d'immenses territoires dans les Alpes, surtout entre 1800 et 2400 m. Le nard étant une mauvaise herbe qui occupe une grande place, on peut espérer une importante amélioration du rendement de cette prairie par la lutte contre cette plante. Comment peut-on restreindre son extension ?

Son abondance provient de sa vitalité normale sur les sols où végètent les plantes plus exigeantes et du fait que le bétail le délaisse. Comme on ne saurait abandonner le broutement, il n'y a qu'une solution : il faut modifier les conditions du sol. C'est d'ailleurs ce que les bergers ont découvert depuis longtemps : « le poil-de-chien (le nard) et casse-lunettes craignent le fumier comme le diable l'eau bénite », prétendent

les bergers du Pilate. On peut combattre le nard en apportant au sol des sels nutritifs et en le neutralisant. On peut envisager les mesures suivantes :

1° Epandre du fumier ou du purin.

Ces engrais animaux sont un poison pour le nard.

2° Répandre des engrais minéraux.

Dans un cas précis, il apparut une prairie à léontodon.

3° Irriguer.

L'eau généralement calcaire amène des sels et diminue l'acidité

L'irrigation agit comme une fumure : Ligusticum, le pâturin et la phléole prennent la place du nard.

(Traduit librement par E. D.) HANS GILOMEN, Berne-Bumpliz.

LA PÉDAGOGIE DU FRANÇAIS CONTRE LA PÉDAGOGIE DU DESSIN (Suite)

Contrairement à ce qu'on leur a reproché, les maîtres de dessin n'ont nullement négligé le dessin d'expression dans leurs méthodes. Presque tous les manuels lui accordent une grande place. Pour ma part, je n'ai pas hésité à lui consacrer un volume entier (le *Dessin libre*). Que veut-on de plus ?

Après le dessin libre, il fallait un cours de croquis, comme dans le domaine du chant on a dû publier un recueil de solfège après avoir donné aux écoles un recueil de chants. L'un complète l'autre, car, dans tous les domaines de l'éducation, **l'expression ne progresse que si on développe la technique, la sûreté du coup d'œil, de l'oreille, etc.** C'est un non-sens d'exiger du croquis rapide qu'il joue le rôle assumé par le dessin libre.

En s'obstinant à imposer au dessin en général les principes de la méthode de Porinot, on ne peut que se fourvoyer. L'exemple du *chat* que l'on a donné pour prouver que mon cours de croquis n'était pas « à la page » est une belle preuve de cette confusion naïve entre pédagogies dissemblables. S'il est juste, en rédaction française, de faire traiter à l'enfant tout d'abord un chat particulier et non le chat en général, les investigations récentes démontrent qu'**en dessin on doit justement adopter le procédé inverse**, c'est-à-dire aller du général au particulier. Et cela s'explique fort bien : par des mots, il est plus facile de décrire son chat particulier qu'un chat en général, mais, par le dessin, on réussit mieux à représenter un chat particulier quand on a appris à construire le chat comme type. Pour les fleurs, les objets, les personnages, même procédé en dessin : la fleur type d'abord, les fleurs particulières ensuite. Toute la méthode Rothe est basée sur ce processus qui n'est plus contesté. Mais quand un auteur suisse conforme ses

manuels à cette règle scientifiquement établie de la priorité des formes types sur les formes particulières, il se trouve un jeune pour le débiter publiquement !

Sutor ne supra crepidam !

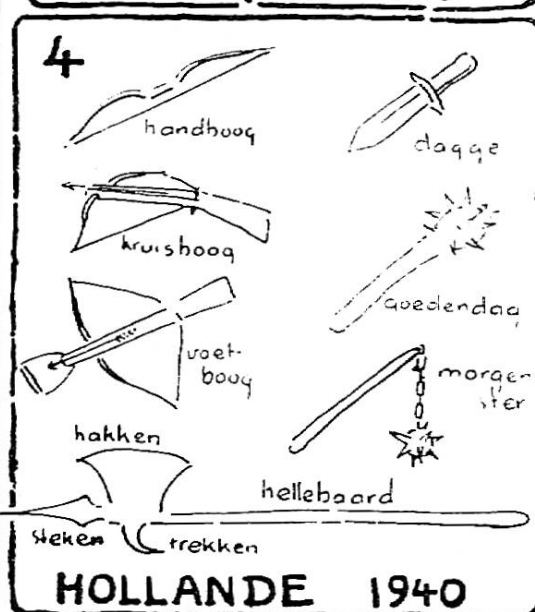
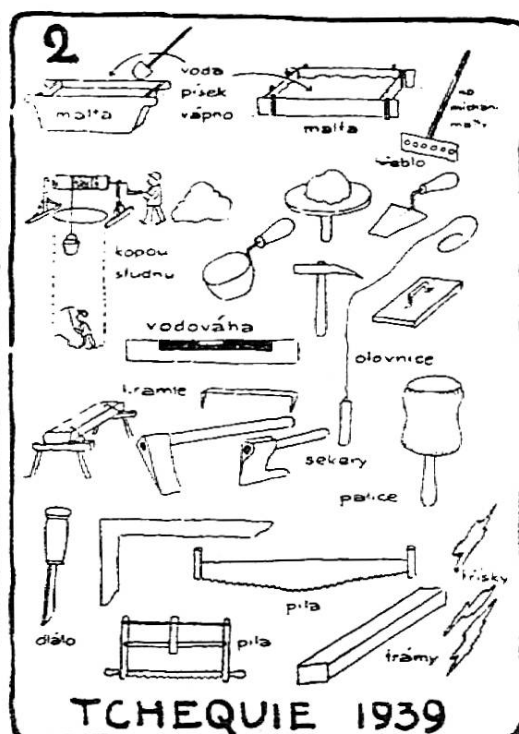
Cette confusion n'arriverait pas si l'on voulait bien étudier la pédagogie du dessin ailleurs que dans les œuvres littéraires de Pori-niot et de Ramuz, lesquels seraient les premiers à rire du rôle de *pédagogues à tout faire* qu'on leur fait jouer.

Fonctionnant depuis dix ans au secrétariat de la Fédération internationale des professeurs de dessin, secrétariat chargé de centraliser tout ce qui concerne la pédagogie du dessin, je suis bien placé pour voir avec quelle conscience des chercheurs (psychologues, professeurs, inspecteurs), travaillent dans tous les pays pour faire progresser cette science si compliquée. Leurs travaux abondants et documentés ne sont malheureusement guère connus du public, et même du corps enseignant, tout d'abord à cause des difficultés de traduction et de frais de publication (la reproduction des figures coûte très cher partout).

Rien de plus injuste que l'accusation portée contre les auteurs des récentes méthodes de dessin d'être *enfermés dans leur spécialité* et d'ignorer l'évolution des autres disciplines ! La plupart de ceux qui publient des manuels sont d'anciens instituteurs (par exemple Liénaux en Belgique, Weidmann à Zurich) qui connaissent à fond la psychologie de l'enfant, les difficultés de l'enseignement primaire, et les relations à établir entre les branches. S'ils placent tel sujet à tel endroit du programme, c'est que de multiples expériences leur ont montré la nécessité d'agir ainsi. L'enseignement du croquis rapide à l'école, par exemple, tel qu'il est conçu par la plupart des auteurs actuellement, est une preuve de cette constante préoccupation d'être pédagogue autant qu'artiste.

On pourrait, en effet, concevoir le croquis comme le font les peintres, Raphaël, Rembrandt, etc., selon un point de vue *artistique* (croquis d'art d'après nature). Avec raison, les auteurs des manuels préfèrent développer à l'école le *croquis didactique*, qui est un procédé de notation pour toutes les branches, aussi bien qu'un moyen de développement pour l'œil et pour la main. Pour donner une idée de ce qui se fait à l'étranger dans ce domaine, je présente ici quelques exemples pris au hasard. Le N° 1 est une leçon de croquis sur le boulanger, tirée du manuel de Liénaux, inspecteur du dessin en Belgique ; le N° 2, qui a paru dans *Cesky Kreslir*, l'organe des professeurs de dessins tchèques, traite les outils du maçon. Le N° 3 est extrait de *Schauen und Schaffen*, revue consacrée à l'enseignement du dessin en Allemagne. Quant au N° 4, qui s'occupe des armes anciennes, il est pris dans le *Leerplan* de la Société hollandaise des maîtres de dessin.

Comme on le constate, la concordance est remarquable : partout on aboutit à la même méthode : figures groupées autour d'un centre d'in-



térêt, noms sous les objets et parties d'objets afin de relier le dessin à d'autres branches. C'est bien ainsi que le dessin pourra collaborer avec les autres disciplines et leur être utile, bien mieux en tout cas qu'en adoptant leurs procédés spéciaux d'enseignement qui sont contraires à la manière instinctive de dessiner.

RICHARD BERGER.

RICHARD BERGER.

NOTE SUR L'ÉDUCATION

1. Approuver ou blâmer un enfant, c'est lui expliquer en termes appropriés pour quels motifs tel acte est bon ou mauvais et c'est lui communiquer une instruction morale qui se gravera peu à peu en lui

et qui lui permettra — avec le triple secours de l'exemple, de l'obéissance et du temps — d'acquérir une certaine personnalité morale.

* * *

2. Pour établir un catalogue d'idées propres à soutenir et à développer la conscience morale, on peut se placer à deux points de vue différents et l'on obtient ainsi :

a) Des arguments psychologiques et sociaux d'ordre rationnel. Exemples : les remarques sur les bonnes habitudes, le travail ou la franchise, parues dans l'*Educateur* en janvier et juin derniers.

b) Des arguments d'ordre religieux impliquant une série plus ou moins longue de principes empruntés à la révélation et à la théologie chrétiennes. Exemple : la distinction entre la grâce efficace et la grâce suffisante, distinction dérivant des conclusions établies sur la prédestination et la prémotion divines.

Enfin, pour chacune de ces deux listes, il est clair que la compréhension d'une idée n'amène pas automatiquement la pratique des qualités morales correspondantes et il va de soi qu'un défaut trahit non seulement une erreur d'information mais souvent encore une déficience du caractère et de la volonté.

Il n'en reste pas moins, cependant, que le classement préalable des arguments disponibles facilite grandement le labeur éducatif et permet de déposer dans les jeunes intelligences, des vérités qui fructifieront d'autant mieux que sera mieux choisie l'occasion de les proposer.

* * *

3. Pratiquement et vu l'état de la nature humaine, les rapports entre les vérités religieuses et l'éducation morale ne sont guère simples et posent des problèmes pédagogiques difficiles. En cette matière, les théologiens accordent que la mortification favorise l'épanouissement de la foi et, dans *Science et sagesse*, Maritain a rappelé les connexions qui peuvent exister entre les vertus acquises par l'effort humain et les vertus données par la miséricorde divine. De ce point de vue, l'étude des relations qui existent soit entre la grâce divine et la liberté humaine soit entre les motifs divins et les motifs terrestres de l'agir humain, cette étude prouve qu'il est impossible de faire intervenir le facteur religieux pour une éducation morale faite dans le cadre de la neutralité confessionnelle.

Pour toutes ces raisons, j'estime que l'instruction morale donnée dans nos écoles romandes doit s'appuyer exclusivement sur des arguments non religieux et, pour ne pas demeurer dans la théorie, je proposerai les deux exemples suivants.

* * *

4. **La loi morale.** L'homme se distingue par son intelligence qui lui permet de former des idées, de raisonner et de parler. Dès lors, pour être réellement humaine, une action doit être raisonnable, soumise à la délibération et à l'approbation qui résulte d'une enquête impartiale. Et c'est pourquoi des actions telles que s'emporter, s'enivrer ou calomnier autrui, ces actions ne correspondent pas au meilleur de l'homme, ne sont pas conforme à cette caractéristique qu'est la raison, en un mot ne sont pas morales.

Ainsi l'homme peut tomber comme un rocher, grandir comme un végétal ou se goinfrer comme un porc, mais agir en homme aussi et cela dans la mesure où il réalise les normes fixées par l'intelligence. De ce point de vue, un garçon de douze ou treize ans comprend déjà que la franchise permet la vie sociale, que le travail est à la fois une nécessité pour chacun et un service rendu à autrui, que la liberté est le pouvoir de faire le bien par soi-même et que la loi morale est une mesure imposée par la raison.

GEORGES DURAND.

TEXTES LITTÉRAIRES

ÉTÉ

La route poussiéreuse flambe. Les lézards engourdis ne fuient plus devant moi. Les ruisseaux sont à sec. Les collines fauves gisent étalées sous la lumière. Les chemins sont déserts, le village, les fermes, se reposent. Les maisons aux volets clos ont un air abandonné. Les belles centaurées violettes ne dressent plus que de laides boules décolorées et fanées. Les étoiles bleues des chicorées mettent seules un peu de couleur parmi les herbes rousses.

Le Bel Été « Revue des Deux Mondes ».

G. FAURÉ.

COUCHER DE SOLEIL SUR L'AMAZONE

(Couleurs)

Vers cinq heures, la grande féerie s'annonce, et le spectacle dure jusqu'après six heures.

C'est d'abord un petit canton de l'ouest qui se met à briller tandis que tout le reste s'assombrit. On sent jusqu'au fond du cœur ce calme profond, cette espèce de majesté recueillie, ce silence visible qui est l'âme apaisée et mélancolique du soir. Le long des rivages, les arbres méditent et une bande d'eau brune sommeille. Devant ce fossé de silence, toute la nappe du fleuve étincelle d'or : cependant l'ouest devient un gouffre jaune, dans lequel le soleil, chauffé au rouge cerise, descend entre quelques nuées. C'est quand il a disparu que la féerie véritable commence. Il a laissé derrière lui un abîme bordé de grands nuages, tout à l'heure safranés, et qui bleuissent maintenant en s'empennant de rose. Dans

le vide entre ces nuages, des lignes fines et brillantes, d'un éclat blanc de métal, dessinent dans le ciel le zigzag de la foudre. Derrière cette joaillerie, le champ profond du ciel est bleu ; et plus bas il est vert ; plus bas encore ce vert perd ses éléments bleus, jaunit, passe du jaune soufre au feu et du feu au carmin. De toutes parts naissent des couleurs. Un nuage se couvre d'un duvet rose. Un autre, bleu ardoise, se fond on ne sait comment dans le bleu azur du ciel. Une petite nuée, indépendante de toutes les autres, s'est revêtue comme un prodigieux insecte d'une armure lie de vin. De gros blocs forment une montagne de vermeil, une citadelle des dieux. Cette montagne s'écroule, et montre à sa base des ruines bleues. Tout change en un moment. Seuls les premiers nuages allumés comme de petites lampes au-dessus du soleil disparu le reflètent encore. Mais leur éclat s'obscurcit. Les gros nuages se sont éteints un à un. Les métaux en fusion refroidissent et tout rentre dans la nuit.

900 lieues sur l'Amazone.

HENRY BIDOU.

LES LIVRES

Notes claires, par Alb. Schluep. Edité avec un soin qui fait honneur à la maison Fœtisch, ce livre vient comme un complément à celui que l'auteur a publié en 1937 sous le titre : « Chantons ». Les chants de ce nouveau recueil sont dédiés aux enfants des degrés inférieurs dont ils renouvelleront heureusement le répertoire. L'ordonnance de l'ouvrage est claire, les chansons étant groupées par sujet : la nature, les saisons, les animaux, et le travail scolaire, le travail des hommes, Dieu, la Patrie. Une place est faite — trop modeste, peut-être — à la mélodie populaire, et les auteurs de chez nous sont largement représentés. Une innovation qui sera appréciée, c'est l'introduction de la flûte douce (ou du violon) dans les harmonisations souvent très réussies. Certains pourront regretter la présence de telle ou telle mélodie un peu... facile, ou l'absence de quelques grands noms de la littérature musicale. Le distingué professeur de Bienne ne le prendra pas en mauvaise part !

F. M.

Introduction à la musique, par Igor Markevitch, Payot, éditeur, Lausanne.

Les conférences d'Igor Markevitch à la radio ont remporté, tant en Suisse qu'à l'étranger, un réel succès. Les amateurs de musique trouveront dans un élégant petit volume un choix des causeries faites par le jeune musicien au Studio de Radio-Lausanne durant l'hiver 1939-1940. En un raccourci saisissant, l'auteur brosse un tableau de l'évolution de la musique, de J.-S. Bach jusqu'à nos jours. En six chapitres, l'auteur met en lumière, avec une réelle largeur de vue, les principaux problèmes qui se posent pour le musicien et la mission qu'ils traacent à l'artiste contemporain. La pensée d'Igor Markevitch est guidée sans cesse par le désir d'enrichir la connaissance de la musique chez ceux qui l'écoutent.

GRANDS OUVRAGES LAROUSSE

Ces volumes sont imprimés sur beau papier, format 32 × 25 cm., et reliés demi-chagrin vert foncé ou rouge foncé.

- HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE**, par Bédier et Hazard.
Deux volumes contenant 857 photographies, 46 hors-texte, 8 planches en couleurs Fr. 63.—
- L'ART, DES ORIGINES A NOS JOURS**, 2 vol. publiés sous la direction de L. Deshairs. 2000 héliogr. et 12 planches en couleurs 76.80
- HISTOIRE GÉNÉRALE DES PEUPLES, DE L'ANTIQUITÉ A NOS JOURS** en 3 volumes publiés sous la direction de Maxime Petit. 2027 photographies, 96 planches, 74 cartes en noir et en couleurs 85.75
- NOUVEL ATLAS LAROUSSE**. Géographie universelle pittoresque. 110 cartes en noir et en couleurs, 1519 photographies, 9 tableaux statistiques, 2 index 39.20
- LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE**. Encyclopédie et dictionnaire modernes. L'ouvrage comprend 6 volumes, 46 641 gravures, 364 planches 237.60
- L'AIR ET SA CONQUÊTE**, par A. Berget. 700 photographies, 276 dessins, 20 planches 31.60
- LE CIEL**, astronomie pour tous, par A. Berget. 710 photographies, 275 dessins, 26 planches 31.60
- LA MER**, par Clerc-Rampal, 636 photographies, 20 planches, 322 cartes 31.60
- LA TERRE**, géographie pittoresque, par A. Robin. 760 photographies, 24 hors-texte, 53 tableaux, 158 dessins, 3 cartes 31.60
- LES PLANTES**, par J. Costantin. 796 photographies, 338 dessins, 26 planches 34.45
- LES ANIMAUX**, par L. Joubin. 910 photographies, 1110 dessins, 29 planches 34.45
- L'HOMME**, races et coutumes, par R. Verneau. 630 photographies en héliogravure, 37 hors-texte 35.90
- LA SCIENCE, SES PROGRÈS, SES APPLICATIONS**, 2 vol. illustrés de 2360 héliogravures et 12 planches hors texte 76.80
- HISTOIRE DE LA DÉCOUVERTE DE LA TERRE**, 586 gravures, 8 planches en couleurs 33.90

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

●
Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)

ECOLE CANTONALE DE PORRENTRUY

Par suite de décès et de démission honorable, les postes suivants sont mis au concours :

- a) une place de **professeur au pro gymnase**. Diplôme exigé : brevet d'instituteur secondaire (branches littéraires) ;
- b) une place de **professeur de géographie**. Diplôme exigé : brevet de maître de gymnase ;
- c) une place de **professeur de physique et de mathématiques**. Diplôme exigé : brevet de maître de gymnase.

Traitement (environ 6400-10 300 fr.), droits et devoirs selon les lois, les décrets et les règlements en vigueur. La Direction de l'Ecole se met à disposition pour tous renseignements.

La Commission de l'Ecole se réserve la faculté de pouvoir, avec l'autorisation de la Direction de l'Instruction publique, modifier en tout temps l'attribution des branches d'enseignement.

L'entrée en fonctions est fixée au 1^{er} janvier 1941.

Les inscriptions sont à adresser, jusqu'au 30 septembre 1940, à M. Victor Henry, préfet, président de la Commission de l'Ecole cantonale, à Porrentruy. P3404P

auxilia

Ecole de perfectionnement pour jeunes filles

16, AVENUE TISSOT

LAUSANNE

Début de l'année scolaire en septembre.

Cours ménagers. Pédagogie. Langues, culture générale, etc. Préparation de maîtresses de maison et de gouvernantes d'enfants. Classe d'application. Placement des élèves. Références. Prospectus détaillé gratuit.

Tél. 3.42.18.

Mmes S. Marsens et O. Chevalier

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

PUBLICATIONS RÉCENTES

AH ! VOUS DIRAIS-JE MAMAN...

par MARIANNE GAGNEBIN-MAURER

In-16, broché Fr. 3.50

Commentaire de la carrière maternelle, ce livre est imprégné du sentiment de la famille et de l'amour du foyer. Il constitue le présent par excellence à offrir aux mères de tous les milieux et a sa place dans chaque bibliothèque.

INTRODUCTION A LA MUSIQUE

par IGOR MARKÉVITCH

Six causeries faites au Studio Radio-Lausanne.

In-16, broché Fr. 2.50

Pour enrichir la connaissance de la musique chez ceux qui l'écoutent, l'auteur, en un raccourci saisissant, brosse un tableau de l'évolution de la musique, de J.-S. Bach jusqu'à nos jours. Le public appréciera ce substantiel petit ouvrage.

UNE LUMIÈRE SUR LE MONDE LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

par NOËLLE ROGER

In-8° carré, broché, avec 27 illustrations en hors-texte Fr. 5.—

Dans cette histoire de la Croix-Rouge, l'auteur évoque : les origines, le développement prodigieux et l'activité inlassable de cette œuvre humaine, seule lumière au milieu des ténèbres de l'heure présente.

ALEXANDRE CALAME

Peintre paysagiste, graveur et lithographe

par A. SCHREIBER-FAVRE

Préface de Charles Gos.

In-4°, broché, illustré d'un portrait de l'artiste et de 75 planches en héliogravure, dont 4 en héliochromie et 8 en bichromie Fr. 15.—

Alexandre Calame, paysagiste, occupe dans l'histoire de la peinture de montagne une place éminente. Il fut un véritable chef d'école. Ces belles reproductions sont d'un grand intérêt pour les amateurs d'art.

LA SUISSE DE DEMAIN

par HENRY VALLOTTON, conseiller national

In-16, broché Fr. 1.50

Connaisseur averti de la politique fédérale et homme d'action, Henry Vallotton soumet nos institutions à une critique objective et propose un plan de reconstruction. Tout Suisse, homme ou femme, jeune ou vieux lira ces pages avec intérêt et profit.

L'EXPÉRIENCE VAN ZEELAND EN BELGIQUE

par ***

In-8° carré, broché Fr. 7.—

A la recherche d'un ordre nouveau, voici une solution d'ensemble aux problèmes économiques et sociaux de notre temps, qui n'enlève pas, à la vie humaine, les éléments fondamentaux de sa dignité et de sa joie.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle